

SECTION DE LA MOSELLE

Metz, le 23/06/2015

**Compte-rendu du Comité Technique local du 19 juin 2015
en 2^e convocation de celui du 28 mai 2015**

En écho au CTL du 28 mai 2015 au cours duquel les syndicats avaient quitté la séance, FO a, en ouverture listé les dernières annonces de la DRFIP 57 : (**voir la déclaration liminaire**)

- Audit de la Trésorerie de Alberstroff, juste après l'annonce de sa fermeture,
- Fermeture de la Trésorerie de Rémilly, (certes déjà annoncée depuis 2013) confirmée au maire de Rémilly par courrier, avec effet au 01/01/2016 et annoncée par le maire lui-même à la Trésorerie.

Enfin FO a dénoncé le non report des points à l'ordre du jour du CTL du 28/05/2015, inscrits pour information, mais portant néanmoins sur des sujets sensibles, :

indicateurs du mal être dans les services : Tableau de Bord de veille Sociale (TBVS) et Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). Ces sujets non évoqués faute de temps démontrent l'importance accordée par la direction aux conditions de travail des agents...

PREFIGURATION DU POLE DE CONTROLE DES REVENUS DU PATRIMOINE (PCRP)

Le Comité Technique national du 20 mai 2014 a décidé de généraliser la mise en place des pôles de contrôle revenus/patrimoine(PCRP). La DRFIP 57 entend décliner cette généralisation en deux temps :

- préfiguration de la création du PCRP dès le 01/09/2015 ;
- création du PCRP au 01/09/2016 avec les transferts d'emplois seulement au 01/09/2016.

La direction a choisi d'opter pour le schéma d'organisation n°2 **sur un seul site (Metz)** à savoir :

- du contrôle de l'intégralité des DFE (Dossiers à fort enjeu) et des contribuables ISF ;
- du contrôle sur pièces de l'ensemble des déclarations déposées ou qui devraient l'être par les particuliers dans le cadre patrimonial (ISF, déclarations de successions, plus values, ...) ;
- du contrôle d'une partie des infra DFE et une partie du CSP d'initiative selon des seuils de revenus ou des typologies de dossiers (à caractère patrimonial marqué, amortissements en revenus fonciers, crédits d'impôts sur revenus étrangers, déficits fonciers, revenus fonciers importants sans ISF, souscription au capital des PME, investissement DOM TOM. Les dossiers infra DFE comprenant des revenus professionnels continueront d'être contrôlés par les PCE.
- de toutes les missions de gestion incombant aux actuelles FIE pour l'ISF (hors dépôt de la déclaration ISF et de l'encaissement).

En conclusion le PCRP doit récupérer un potentiel de 600 dossiers. Pour ce faire, il est prévu le transfert de 5 emplois SIP (Metz-Centre, Metz-Est, Metz-Nord, Sarreguemines et Thionville) et d'un emploi B en provenance d'un Pôle enregistrement (Sarreguemines). Dans le cadre de la préfiguration, seront transférés les cadres B des 3 SIP de Metz, assurant actuellement une mission de contrôle. Ces 3 agents bénéficieront d'une priorité lors du mouvement de mutation au 01/09/2016 car ils font partie du périmètre défini pour la création du PCRP. Les autres emplois seront transférés avec effet au 01/09/2016. Le transfert du B des SIP est justifié, selon la direction et un audit sur le CSP des particuliers, par le fait que les SIP ne sont plus en capacité de réaliser du CSP d'initiative.

La Direction n'a pas su quoi répondre à la **demande de FO sur la nature de la mission supprimée suite au départ du B SIP**, celui-ci ne faisant pas de CSP d'initiative.

FO a dénoncé : la suppression du Pôle FI de Saint-Avold, induisant une nouvelle concentration des services, la réduction du maillage territorial et la conséquence de rupture avec la proximité avec les usagers ainsi que les impacts à venir en terme de mobilité, consentie ou forcée ;

FO a demandé à ce que des protocoles clairs définissent les limites de compétence entre les différents services et postes concernés ;

FO a interrogé la direction sur le calibrage des effectifs du pôle avec un accroissement du portefeuille de 600 dossiers, qui, selon la Direction, ne constituent qu'un potentiel de dossiers (un vivier en fait) dans lequel le service s'alimentera,... à suivre !)

FO a revendiqué des conditions matérielles décentes pour accueillir des agents en charge de dossiers complexes en demandant des espaces de travail cloisonnés.

FO a demandé à ce qu'une fiche d'impact soit réalisée au prochain CHS CT.

En conclusion, FO exige des moyens humains, matériels et juridiques à la hauteur des enjeux considérés et affirme la nécessaire conservation de la proximité géographique des implantations des services de contrôle et de gestion. Dès lors, FO a voté « contre »

AMENAGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA CAISSE de la DIRECTION

Afin de dégager des ressources humaines pour l'accomplissement d'autres tâches (dixit la direction), les horaires d'ouverture de la caisse de la DRFIP, ont été modifiés selon un dispositif expérimenté depuis le 01/09/2014.

Se posent les questions de la fermeture de la caisse aux situations d'urgence et la nécessaire information de l'ensemble du réseau sur ces nouveaux horaires. De même les modalités d'attribution de la prime de caisse, ne sauraient être limitée de facto à une demi-journée.

FO-DGFIP a rappelé sa conception du service public républicain en ne cautionnant pas le démantèlement programmé du réseau des postes comptables et a voté « contre » cet aménagement des horaires.

| Situation actuelle | Projet |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Du lundi au vendredi 8H 45 -12 H00 13H30-16H30 | <u>Du lundi au vendredi</u> 8H45-12H00 accueil tout public <u>Sur rendez-vous</u> 13H30-16H30 <u>Jeudi</u> : Service de police judiciaire et gendarmerie <u>Lundi, mardi, mercredi et vendredi</u> : clientèle dépôts de fonds au Trésor |

QUESTIONS DIVERSES

↪ **Parkings de la cité administrative** : chaque service de la DRFIP 57, implanté à la cité administrative, a perdu 2 places de parking suite à l'arrivée de l'UT de la DIRECCTE. Il a été demandé une place volante pour les Brigades départementales de vérifications

↪ **Trésorerie de Rémilly** : Confirmation de sa suppression au 01/01/2016, qui sera définitivement actée lors d'un prochain CTL ;

↪ **Plafonds d'encaisse** : FO a souligné que l'augmentation du plafond d'encaisse allait à l'encontre de la sécurité des agents ;

↪ **Courrier** : Les nouvelles modalités de centralisation de l'affranchissement « écopli grand compte », concerne l'ensemble des SITES du département à compter du 15/06/2015 et conduit à allonger ENCORE le délai d'acheminement des courriers affranchis à ce tarif qui est de **4 jours**, (+1 Jour temps de transfert au service courrier) selon l'horaire de départ du courrier des sites.